

Nombre de Membres :

En exercice : 18

Présents : 14

Votants : 16

Délibération N° 048-2023

**FIXATION D'UN TARIF
– FOOD TRUCK**

L'an deux mil vingt-trois le vingt - six du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. GERAUDIE Marc, maire.

Date de convocation du Conseil : le 20 octobre 2023

Présents :

MM CHAMBRAS, FOURCHES, GERAUDIE, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES
Mmes BOUDRIE, CROUZETTE, NOEL, POUGET, VERDEYME, VILLATOUX

Absents excusés :

MMES CERTAIN (procuration à Mme POUGET), CLEDIERE (procuration à Mme CROUZETTE), MARLINGE
M. VILLETTE

Secrétaire de Séance : M. CHAMBRAS

M. Le maire rappelle au conseil municipal la délibération 025-2019 fixant un tarif d'occupation du domaine public pour la pizzeria ambulante Pizza Piu;

Il indique que suite à plusieurs demandes d'installation sur la commune de food truck, il convient de généraliser ce tarif;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- fixe à 60€ / mois le tarif d'occupation du domaine public pour tout commerce ambulant de type food truck
- indique que cette délibération annule et remplace la D025-2019 pour Pizza Piu
- précise que toute demande d'installation est soumise à autorisation de M. le maire et des élus en charge du marché
- charge le maire d'appliquer cette décision

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le maire, Marc Géraudie.**